

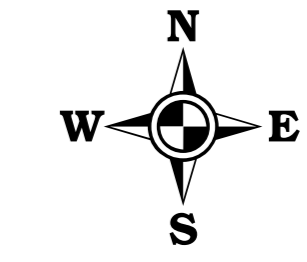
Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Sécurisation et requalification du carrefour	Commune	1912 m <sup>2</sup>
2	Extension des équipements sportifs et scolaires	Commune	2675 m <sup>2</sup>
3	Création d'un accès et élargissement de voie	Commune	1706 m <sup>2</sup>
4	Création d'une liaison douce d'interconnexion	Commune	1048 m <sup>2</sup>
5	Élargissement et création de voirie	Commune	1709 m <sup>2</sup>
6	Extension de l'équipement épuratoire	Commune	8051 m <sup>2</sup>

Différentes zones :

- UA
- UC
- UE
- UY
- UEs
- 1AU
- 1AUE
- 1AUU
- 2AU
- 2AUU
- A
- Nh
- Np
- NY

Sur l'ensemble du territoire, les clôtures  
sont soumises à autorisation préalable



UB Limite de zones

Emplacement réservé (ER) et numéro d'opération

Espace Boisé Classé (EBC)

Retrait de 100 m en application de l'article  
L.111.1.4 du code de l'urbanisme

Retraits de 35 m par rapport à l'axe de la RD 712  
Retraits de 15 m par rapport à l'axe des RD 16, 60, 92 et 792

Bande affectée par le bruit (250m pour la RN 12)

Haies protégées au titre de l'article L.123.1.7ème alinéa  
du code de l'urbanisme

Lagunes et leurs périmètres de protection

Secteurs et bâtiments soumis au permis de démolir en application des  
dispositions de l'article L.123.1.7ème alinéa du code de l'urbanisme

Éléments du patrimoine soumis au permis de démolir en application des  
dispositions de l'article L.123.1.7ème alinéa du code de l'urbanisme

Sites archéologiques

